

Fiche-technique du fonds commun

Échéances annuelles

15 janvier

Arrêt de la saisie des actions puis écrasement du logiciel
Élaboration des bilans
Envoi des factures par les réseaux

30 janvier

Paiement des factures par la CPCA RA et envoi des règlements

Février

ARV 1/3 : Perspectives année en cours. Présence des financeurs partenaires

30 mars

Réception du formulaire d'engagement des réseaux.
Réception des projets des actions co-portées pour financement éventuel Uniformation

30 avril

Edition du plan de financement prévisionnel pour calcul du taux minimum garanti après saisie des montants des formulaires d'engagement dans le tableau de Florence.

30 mai

COPIL : Validation du plan de financement prévisionnel et du taux minimum garanti ET Validation des actions co-portées en cours en partenariat avec Uniformation

Juin : ARV 2/3

L'ensemble des prévisionnels sont saisis sur le logiciel

COPIL : validation du « prévisionnel des actions » de formation contenues dans le logiciel (1/2)

ARV 2/3 : Bilans définitifs année n-1 après CA et AG de la CPCA RA et élaboration des éléments de doctrine autour de valeur transversale (année 2013 : l'accompagnement formatif ; 2014 : engagement et bénévolat)

30 septembre

Paiement des appels à contribution et des frais de fonctionnement au Mouvement associatif Rhône-Alpes

COPIL : validation des actions de formation saisies comme « mutualisées » dans le logiciel (2/2)

Octobre : ARV 3/3

Décembre

Saisie du réalisé de toutes les actions rentrées préalablement dans le prévisionnel

Points contractuels avec nos partenaires

Le Conseil régional

- Une enveloppe annuelle de 10 000€ pour le fonctionnement du fonds commun
- Une enveloppe annuelle de 40 000€ pour valoriser l'enveloppe collective
- Condition : dépenser a minima 160 000€ d'actions de formation collectivement

L'OPCA Uniformation

- Financer à 100% le coût pédagogique d'actions de formation
- Actions de formation à destination des administrateurs bénévoles dans leur fonction employeur par exemple
- Action mutualisée

Fonctionnement du logiciel

- Chaque réseau possède un login et un mot de passe à initialiser à la première connexion. Tout mot de passe peut être réinitialisé par l'administrateur. Chacun a donc son « dossier personnel » et un accès à l'espace collaboratif ».
- **La saisie des actions se fait en 3 étapes :**
 - remplir le *prévisionnel* d'une action dès la connaissance des modalités
 - passer l'action en *réalisé* et saisir les bilans qualitatif et quantitatif de l'action considérée
 - *clôturer* l'action après validation des actions de formation par le COPIL par la CPCA RA
- **Edition de la facture avec les éléments suivants :**
 - Datée de l'année pendant laquelle les actions ont eu lieu
 - Nom du réseau et du Mouvement associatif Rhône-Alpes
 - Le titre de chaque action avec son montant (reprise sur abondement + subv Région sans détailler la part de chaque financement) puis le coût total des actions sur l'année écoulée

ATTENTION Le montant de la facture ne doit pas dépasser le montant prévu par le budget prévisionnel donné aux réseaux
- **Envoi de la facture et des feuilles d'émargement par voie postale ou par courriel**
- **« Écrasement des données du logiciel » en vue des bilans quantitatifs et qualitatifs**

Glossaire

- **Contribution/ Abondement :** Enveloppe volontaire annuelle de chaque réseau consacrée aux actions de formation bénévoles
- **Formulaire d'engagement :** Montant de l'enveloppe engagée par un réseau pour le fonds commun pour l'année en cours (contribution annuelle 1500€ minimum)
- **Frais de fonctionnement :** Participation des réseaux au fonctionnement du fonds commun, proportionnelle au montant de la contribution engagée pendant l'année que la somme ait été dépensée ou non

- **Reliquat** : Part de l'abondement non utilisé par un réseau qui se cumule d'année en année
- **Sur le logiciel** : Abondement : A ; Reprise /abondement : RA ; Subv région : SR
- **Taux minimum garanti** : Part prévisionnelle de la subvention région répartie sur l'ensemble des réseaux engagés par le formulaire.
- **Taux réel** : Part réelle de la subvention Région à répartir auprès des réseaux ayant effectivement réalisé des actions pendant l'année Le taux n'apparaît pas sur les documents comptables finaux
- **Formation dite mutualisée** : cf critères cumulatifs sur fiche repère. Ces formations donnent droit à une double valorisation financière.